

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-019

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de TCPA ZI Avenue Paul Plouvier 62460 DIVION, afin de garantir le bon déroulement des travaux de fouille rue de l'Eglise à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits de 8h à 16h, au droit des travaux rue de l'Eglise, et ce, à partir du 9 février 2026 et pour toute la durée des travaux estimé à 4 jours.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise TCPA. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par la TCPA et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à TCPA et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 3 février 2026

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/02/2026
Le Maire,
David CALCOEN

